

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 12 OCTOBRE 2024

L'an 2024, le 12 octobre,

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation faite par la présidente en date du 22 août 2024.

L'assemblée est présidée par Carole Morin, Corinne Colmel est la secrétaire de séance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents.

Ladite feuille de présence permet de constater que 34 membres sont présents sur un total de 340.

La présidente rappelle que l'assemblée générale extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 12 relatif au siège du mécène fondateur
- transfert du siège social à la Maison du Diabète 109 avenue des Arènes Romaines, 31300 Toulouse

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- une copie de la lettre adressée à chaque membre,

PREMIERE RESOLUTION

Sur proposition du Conseil, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le titre du siège du mécène fondateur, la nouvelle dénomination sera décidée en conseil d'administration

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Transfert du siège de l'association à la Maison du Diabète de l'Enfant, 109 avenue des Arènes Romaines 31300 Toulouse.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fin de la réunion : 19 h 30

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par la présidente et la secrétaire.

La Présidente



Carole MORIN

La Secrétaire



Corinne COLMEL